

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Objet : Désignation des représentants à la FédéSCoT

N° : 024/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n°9 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

DELEGUES DES EPCI :

PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

O. ARTUPHEL – O. BARTHELEMY – G. BRINGANT – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY
J-C. FELIX – V. GARELLO – M. GENOVA – S. MARTIN – C. PAILLARD – F. PERO – C.
RINAUDO – P. ROUX – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – S. CARLES – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-
GABELLE – S. GOUDAL-ORIONE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

J-M. GUISIANO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – N. RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

F. PANIZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice TONARELLI

Créée en 2010, la Fédération nationale des SCoT est une association qui rassemble les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale. Elle a pour vocation de représenter l'ensemble des territoires de SCoT, qu'ils soient urbains, ruraux ou périurbains, de grande ou de plus petite taille. Son fonctionnement repose sur un principe d'égalité entre ses membres, selon la règle « un SCoT = une voix », dans un cadre de neutralité politique au service de tous les adhérents.

La Fédération nationale des SCoT exerce principalement trois missions :

- Elle constitue tout d'abord un **lieu d'échanges, de réseau et de formation**.
- Elle permet aux élus et aux techniciens des structures porteuses de SCoT de partager leurs expériences, de mutualiser leurs pratiques et de bénéficier de temps d'information et de formation. À ce titre, elle organise notamment des formations, webinaires, journées thématiques, rencontres régionales ainsi que les Rencontres nationales des SCoT.
- Elle joue également un rôle de **centre de ressources et d'expertise**. Elle produit des notes, guides, études, analyses juridiques, infoflashs et newsletters permettant aux structures adhérentes de suivre les évolutions du droit de l'urbanisme, de sécuriser leurs procédures et de mieux préparer l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre de leur SCoT.
- Enfin, elle assure une **représentation nationale des SCoT** auprès de l'État, des partenaires institutionnels et des associations nationales. Elle contribue ainsi aux débats législatifs et réglementaires, peut formuler des propositions ou amendements et permet de faire remonter les préoccupations concrètes des territoires.

Pour le Syndicat Mixte, l'adhésion à la Fédération présente un intérêt à la fois politique, technique et opérationnel. Elle permet de bénéficier d'un réseau national reconnu, d'une veille juridique et parlementaire, de formations destinées aux élus et techniciens, ainsi que d'un appui dans la conduite des démarches de SCoT. Elle constitue ainsi un outil utile pour accompagner les évolutions réglementaires, notamment en matière de sobriété foncière, de transition écologique, d'habitat, de mobilités, de commerce et plus largement d'aménagement du territoire.

La cotisation annuelle est fixée à 0,011 € par habitant, soit, pour l'année 2026, un montant de 1 442,82 €.

L'adhésion implique la désignation, par le Syndicat Mixte, d'un **représentant élu** auprès de la Fédération nationale des SCoT. Ce représentant aura vocation à participer à la vie de la Fédération, à suivre les travaux et échanges conduits au niveau national, à relayer auprès du Syndicat Mixte les informations utiles et, le cas échéant, à porter la position du territoire dans les instances ou rencontres de la Fédération.

La Fédération nationale des SCoT renouvellera ses instances le **4 novembre prochain à Angers**, à l'occasion des Rencontres nationales des SCoT, et lance à ce titre un appel à candidatures auprès des élus des SCoT souhaitant siéger au sein de son Conseil d'administration.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Michel CONSTANS en tant que représentant élu titulaire auprès de la Fédération nationale des SCoT


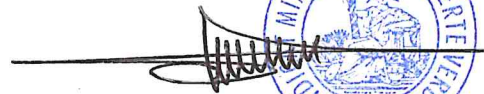
- **DIT** que le représentant suppléant à la FédéSCoT sera la personne désignée comme président de la commission SCoT lors de la séance du prochain Comité.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Patrice TONARELLI

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Michel CONSTANS